



PREFET DE LA REUNION

Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale
Pôle Formations, Emploi et Certifications

Fiches de présentation des métiers du secteur social

Médiateur familial

LA PROFESSION

Le médiateur familial intervient auprès de personnes en situation de rupture ou de séparation afin de favoriser la reconstruction de leur lien familial et aider à la recherche de solutions répondant aux besoins de chacun des membres de la famille. Il est garant du cadre et du déroulement du processus de restauration du dialogue et de recherche d'un accord mutuel entre les personnes.

Son intervention vise principalement à :

- favoriser l'accompagnement du projet des personnes à travers l'organisation de leur rencontre, la restauration d'un dialogue, la gestion de leurs conflits dans le domaine familial ;
- accompagner la recherche de solutions concrètes en amenant les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord mutuellement acceptable.

Le rôle du médiateur familial s'inscrit :

- dans une démarche éthique ;
- dans le cadre d'entretiens confidentiels Fondés sur l'engagement volontaire des personnes et la reconnaissance de l'alterité, les entretiens de médiation familiale sont confidentiels.

Le médiateur est un tiers impartial.

LIEU DE FORMATION

Pour suivre cette formation, les candidats doivent remplir certaines conditions et demander leur inscription auprès de l'institut de formation en travail social de la Réunion.

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL (IRTS)

1 rue Sully Brunet
97470 Saint-Benoit
Tél : 02 62 92 97 77

LES TEXTES DE REFERENCE :

- Décret n° 2003-1166 du 2 décembre 2003
- Arrêté du 19 mars 2012 avec les 3 référentiels (professionnel, certification, formation)

Adresse postale

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de La Réunion (DJSCS)
14, allée des Saphirs, CS 61 044
97 404 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 20 96 40 – Fax: 02 62 20 96 41

Site géographique

Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de La Réunion
Site de Gaulle (DJSCS)
60, avenue du Général De Gaulle
97 400 Saint-Denis

Site internet

<http://www.reunion.drjcs.gov.fr>

LES APTITUDES

Ce métier nécessite les 7 aptitudes suivantes :

- capacité d'écoute ;
- sens du dialogue ;
- recul et sens de l'observation ;
- créativité ;
- goût du contact humain ;
- discrétion ;
- bon équilibre émotionnel.

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Pour se présenter à la sélection des écoles, les candidats doivent justifier, dans le domaine social, sanitaire ou juridique, d'un diplôme national ou d'une expérience professionnelle aux conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de travail social au moins de niveau III (article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles) ou d'un diplôme de professionnel de santé (titres Ier à VII du livre IV du code de la santé publique) ;
- être titulaire d'un diplôme national de niveau II en droit, psychologie ou sociologie ;
- être titulaire d'un diplôme national au moins de niveau III et de 3 années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique. La sélection s'effectue sur la base :
 - d'un dossier (lettre de motivation, curriculum vitae, photocopies des diplômes et des documents relatifs à l'expérience professionnelle) ;
 - d'un entretien avec le candidat.

LA FORMATION

Elle comprend 595 heures dont 105 heures de formation pratique. Elle se déroule sur une période maximale de 3 ans. L'enseignement théorique est réparti en 4 unités de formation :

- une unité de formation principale portant sur le processus de médiation et l'intégration des techniques de médiation (315h) ;
- trois unités de formation contributives :
 - droit : 63 heures ;
 - psychologie : 63 heures ;
 - sociologie : 35 heures ;
 - la méthodologie du mémoire : 14 heures.

La formation pratique, 105 heures en discontinu, se déroule sous forme de stage de mise en situation dans un service de médiation familiale. La formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier, lesquelles sont organisées en domaine (DC) :

- DC1 - Création et maintien d'un espace tiers de médiation
- DC2 - Conception d'un cadre d'intervention professionnelle dans le champ de la famille
- DC3 - Communication partenariat

Des allègements et dispenses de formation peuvent être accordés aux candidats les conditions ci-après :

- personnes titulaires d'un diplôme national au moins de niveau II en en droit, psychologie ou sociologie : dispense de l'unité de formation contributive correspondant à la discipline du diplôme dont ils sont titulaires ;
- les autres candidats peuvent bénéficier, sur leur demande, d'allègement en rapport avec leurs diplômes, certificats ou titres.

LE DIPLOME

Le DEMF (diplôme d'Etat de médiateur familial) sanctionne la formation. Quatre épreuves constituent l'examen pour valider les 3 domaines de compétences du métier :

- DC1 : présentation et soutenance d'un dossier de pratique professionnelle ;
- DC2 : présentation et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dont l'objet est centré sur la médiation familiale intégrant la posture de tiers et le processus de médiation familiale ;
- contrôle continu des savoirs contributifs : droit, sociologie, psychologie.
- DC3 : présentation individuelle et/ou collective et analyse d'une action d'information et de communication sur la médiation familiale, dans le cadre du stage.

Le DEMF est homologué au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il est délivré par le préfet de région (DJSCS).

LA VAE

Pour pouvoir obtenir le diplôme par la validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier de compétences professionnelles en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de 3 ans en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande. Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie :

- avoir exercé au moins 2 activités de la fonction
« accueil/évaluation/information/orientation »
- ou au moins une activité de la fonction « médiation/gestion de conflits/construction/reconstruction de liens ».

Les demandes de dossier et la recevabilité sont instruites par l'ASP/UNACCESS (Agence de Services et de Paiement/ Unité Nationale d'Appui aux Certifications Sanitaires et Sociales) à Limoges (0810 017 710) - <http://www.asp-public.fr> et <http://vae.asppublic.fr>

LA CARRIERE

Le médiateur familial exerce dans des structures diverses : associations à caractère social ou familial, associations spécifiques de médiation familiale, services publics ou parapublics (CAF, MSA...) et parfois en secteur libéral.

La médiation familiale n'a jamais lieu au domicile des personnes. Il est impératif qu'elle se déroule dans un lieu préservant la spécificité du processus, conformément aux principes déontologiques de la profession. L'intervention doit être limitée dans le temps. Le conseil national recommande que le médiateur familial exerce dans un réseau de médiateurs familiaux : association, groupement ou organisme.